



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/11/2025

2025-11-12

L'an deux mille vingt cinq le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Serge DERORY.

Etaient présents :

M. DERORY Serge, Mme PONCET Valérie, Mme SENDRA Valérie, M. ESSERTEL Cédric, M. CHAUVE Jean-Paul, Mme FERON Florence, M. CHEMINAL Carl, M. DUBOST Pierre, M. THINARD Franck

Procuration(s) :

Mme LECLOUX Aurélie, Mme LEROY Nadine

Etaient absent(s) :

M. CARTERON Philippe, M. FORGE Joffrey, Mme BEAL Marie-Line

Etaient excusé(s) :

Mme LECLOUX Aurélie, Mme LEROY Nadine

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Valérie PONCET

Date de convocation
28/10/2025

MODIFICATIONS REGLEMENT CANTINE

Madame Valérie PONCET, 1ère Adjointe, informe le Conseil Municipal que lors de la réunion avec la Commission Ecole, il a été décidé de modifier le règlement de la cantine.

En effet, le but est d'instaurer un tarif en cas d'oubli d'inscription d'un enfant à la cantine dont il y a une surveillance effectuée par les agents de l'école dont le prix serait de 3, 00 € par enfant.

De plus, lorsqu'un enfant a un PAI ou un régime spécial et qu'il est présent à la cantine en emmenant son repas froid, le montant de la prestation sera d'1, 30 €.

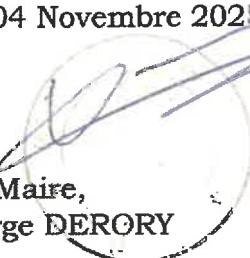
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ces montants de prestation.

Copie certifiée conforme.

Fait à Bussy Albieux,
le 04 Novembre 2025

Le Maire,
Serge DERORY

La Secrétaire de Séance
Valérie PONCET



01 DEC. 2025

Affichage fait le..... numériquement